

**RAPPORT DE MISSION DES ATELIERS DE DISSEMINATION DES RAPPORTS ITIE  
DES EXERCICES 2019, 2020 ET DE SENSIBILISATION SUR LE PROTOCOLE DE  
PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE DANS LES LOCALITES  
DE OUESSO, OWANDO ET EWO**

## SOMMAIRE

<b>I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b>	
<b>II- OBJECTIFS DES ATELIERS</b>	
1. Objectif Général des ateliers	
2. Objectifs spécifiques des ateliers	
a. Dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020	
b. Sensibilisation sur le Protocole de la participation de la Société Civile	
<b>III- ORGANISATION DES ATELIERS</b>	
1. Déroulement des ateliers	
1.1. Phases d'ouverture	
1.2. Phases des présentations, des questions-réponses et débats	
1.2.1. Phases des présentations	
a. ATELIERS DE DISSEMINATION DES RAPPORTS ITIE 2019 et 2020	
a.a. Questions	
a.b. Réponses et débats	
b. ATELIERS DE SENSIBILISATION SUR LE PROTOCOLE DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	
b.a. Questions	
b.b. Réponses et débats	
1.3. Cibles et Résultats réalisés	
1.4. Phases de clôture	
<b>IV- CONSTATS, SUGGESTIONS ET CONCLUSION</b>	
Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs des budgets prévisionnels des ateliers	
Annexe 2 : Listes de présences des ateliers	

## I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de la Banque Mondiale un prêt de 40 Millions USD afin de relever les défis de gouvernance. Ce prêt est destiné à couvrir les charges du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sur l'échéance de 5 ans soit de 2017 à 2022 prorogée à 2023. De ce fait, les objectifs de développement du PRISP sont :

- (i) Améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ;
- (ii) Renforcer la responsabilisation.

Ces objectifs seront atteints en soutenant les efforts du Gouvernement pour améliorer les recettes non pétrolières, renforcer la gestion des dépenses publiques et la gestion de l'administration publique, adopter le système de budgétisation des programmes et renforcer le programme de réédition de comptes. Les activités du PRISP sont focalisées autour de trois blocs de réformes à savoir :

- ❖ Les réformes des finances publiques à travers la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la gestion de la dépense publique, l'appui à la mise en œuvre de la réforme du système de
- ❖ marchés publics et l'appui aux organes de contrôle ;
- ❖ La réforme de l'Etat par l'élaboration d'un plan stratégique, le renforcement des capacités du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat (MFPRE), la modernisation et la fiabilisation de la gestion du personnel public et de la solde ;
- ❖ La réforme sur la redevabilité.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces trois blocs de réformes, le PRISP est structuré en 4 composantes ci-après :

- Composante 1 : renforcement de la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ;
- Composante 2 : renforcement de la gestion de l'administration publique ;
- Composante 3 : amélioration des capacités des institutions de contrôle ;
- Composante 4 : renforcement de la capacité de mise en œuvre du projet.

Les processus de validation effectués par le Conseil d'Administration International de l'ITIE et le Secrétariat International ITIE ont montré que le Congo a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE mais pas suffisants pour déclarer sa conformité à la Norme 2019.

Le Congo devrait d'une part satisfaire à l'exigence 7.1. à travers les divulgations du gouvernement et des entreprises. Ces divulgations devraient être compréhensibles, accessibles au public et à contribueraient ainsi au débat public. Il convient que ces informations soient largement accessibles et diffusées et que des actions de sensibilisation soient organisées par le gouvernement, la société civile ou les entreprises. Ces actions permettraient de mieux faire connaître la gouvernance des ressources extractives et forestières et de faciliteraient le dialogue à ce sujet, en s'appuyant sur les divulgations ITIE dans tout le pays d'une manière socialement inclusive.

D'autre part, le Congo devrait d'autre part satisfaire aussi l'exigence 1.3 de la norme ITIE, relative au protocole sur la participation de la Société Civile. Cette exigence stipule que le Gouvernement de la République du Congo devra garantir l'existence d'un environnement propice à la participation de la société civile au processus ITIE et veiller au respect des droits des représentants de la société civile et des médias qui participent substantiellement à l'ITIE, y compris, mais sans s'y limiter, les membres du Groupe multipartite.

Au niveau de la composante 3 du PRISP, notamment dans la sous-composante 3.4 « amélioration de la transparence dans le secteur extractif », il est prévu d'appuyer le Congo dans le processus « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en vue de continuer à maintenir le statut de pays conforme à la norme ITIE et d'améliorer la transparence dans la gestion des revenus issus du secteur extractif.

Dans ce cadre, le PRISP qui s'adresse aux bénéficiaires des activités du projet a reçu et a examiné les demandes du Secrétaire Permanent du Comité National ITIE Congo pour organiser du 10 au 17 décembre 2022 dans les localités de Ouesso, d'Owando et d'Ewo, les ateliers de dissémination des rapports ITIE 2019 & 2020 et de sensibilisation sur le Protocole relatif à la Participation de la Société Civile suivant l'agenda ci-dessous.

Localités	Activités ITIE	Date
Ouesso	Dissémination rapports ITIE	10 Décembre 2022
	Sensibilisation Protocole	11 Décembre 2022
Owando	Dissémination rapports ITIE	14 Décembre 2022
	Sensibilisation Protocole	15 Décembre 2022
Ewo	Sensibilisation Protocole	17 Décembre 2022

Ces localités situées au nord du Congo ont été choisies du fait de leurs positions politique, géographique, démographie, économique et environnementale.

La localité de Ouesso, peuplée de 55 241 hab. (2016), est située sur la rivière Sangha et entourée de forêt tropicale. A une distance par route de 820 km de la capitale Brazzaville, elle est la quatrième ville du Congo après Dolisie. Elle est connue pour le peuple pygmée qui vit à proximité. Elle est la capitale de la région de la Sangha qui bénéficie de partenariat entre acteurs publics et privés dans le cadre d'activités de conservation et d'écodéveloppement du parc forestier de Nouabalé-Ndoki.



La ville d'Owando, bordée par la rivière Kouyou, chef lieu du Département de la Cuvette et peuplée d'environ 23 952 habitants. Elle est située par route au nord du Congo à 510 km de Brazzaville. La Cuvette connaît une activité d'exploration et d'exploitation forestière (deux entreprises forestières exerçant à la frontière Cuvette/Sangha). L'exploitation de calcaire dans la zone de Makoua présage l'implantation d'une industrie adaptée. Ces dernières années ont été annoncées les prémices d'une exploration pétrolière prometteuse.

La localité d'Ewo est le chef-lieu du département de la Cuvette-Ouest avec plus de 10 000 habitants. Elle se trouve sur la rive gauche de la rivière Kouyou à une quarantaine de kilomètres de la frontière avec le Gabon. Le Département est connu par une importante activité minière et forestière.



Ainsi, ces activités de dissémination et de sensibilisation prévues dans ces localités visaient à promouvoir un dialogue conséquent des participants en ligne avec les dispositions de la Norme ITIE.

## II- OBJECTIFS DES ATELIERS

### 1. Objectif général

L'organisation de ces ateliers consistait à informer et sensibiliser les citoyens des trois localités sur le processus de mise en œuvre de l'ITIE ainsi que sur les données des rapports ITIE 2019 et 2020. Elle consistait également à sensibiliser les administrations locales sur le niveau de mise en œuvre de l'exigence 1.3 de la Norme ITIE relative au protocole sur la participation de la Société Civile, afin de susciter le débat public dans lesdites localités.

### 2. Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de présenter les différents points spécifiques ci-dessous visés, en conformité avec les Termes de référence validés par la PRISP/Banque Mondiale.

#### a. Dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020

Cet atelier s'est appesanti sur le processus de mise en œuvre de l'ITIE et les données des rapports ITIE 2019 et 2020.

#### b. Sensibilisation sur le Protocole de la participation de la Société Civile

D'autres objectifs subsidiaires à atteindre consistaient à faire la présentation du Protocole ITIE relatif à la Participation de la Société Civile, l'évaluation de la mise en œuvre de l'exigence 1.3 de la Norme ITIE, en République du Congo et l'alternative à une meilleure application du Protocole de la participation de la Société Civile.

Ces ateliers se devaient de relever le déficit de faciliter la compréhension de ces thématiques afin de susciter le débat public et l'appropriation des participants.

### III. ORGANISATION DES ATELIERS

Les ateliers ont été organisés autour i : Des principes et exigences de la Norme ITIE ; ii : Du Protocole sur la Participation de la Société Civile, iii : De l'évaluation du niveau de satisfaction de mise en œuvre de l'exigence 1.3 en République du Congo, et ; iv : De l'alternative pour une meilleure application du Protocole de la participation de la Société Civile au Congo.

Ces principaux thèmes ont entre autres été étayés par les sous-thèmes suivants :

- 1- Dispositions relatives à la Société Civile ;
- 2- Droits relatifs à la Société Civile ;
- 3- Restrictions ad hoc affectant les représentants de la Société Civile ;
- 4- Environnement et droits à la participation de la Société Civile et des médias au processus ITIE ;
- 5- Renforcement des capacités et de sensibilisation des administrations publiques locales en faveur de la Société Civile ;
- 6- Proposition de texte de loi sur les Organisations de la Société Civile.

Ces présentations ont été faites sur power point par des experts du Comité Exécutif de l'ITIE Congo, notamment par Monsieur Christian MOUNZEO, Vice-président du Comité Exécutif ITIE Congo et par Monsieur Assen Bozir ONTSOUON dans son statut de membre actif du Comité Exécutif ITIE Congo. Celles-ci ont été suivies non seulement de questions, d'échanges et de discussions interactifs avec les participants mais aussi d'une analyse approfondie des questions discutées.

Des cadres et agents du Comité National ITIE Congo ont été désignés pour prendre part à ces ateliers. Il s'agit de :

- Monsieur **OKOKO Florent Michel** (empêché) ;
- Monsieur **Christian MOUNZEO** ;
- Monsieur **MOUTOU Jean Claude** ;
- Madame **IKIEMOU MOUANDZA Roseline** ;
- Madame **KAMARA Fatou** ;
- Madame **NGANGOULA Charlotte** ;
- Monsieur **YOKA Charmant** ;
- Monsieur **NDOURA Taraise** ;
- Madame **NKOUNGOU Christelle** ;
- Madame **MAKAYA Nelly**.

Le PRISP/Banque Mondiale dans sa mission d'appui financier a couvert les questions de logistique. A cet effet, la délégation du PRISP était composée des cadres et agents ci-après :

- Monsieur **Assen Bozir ANTSOUAN**, Chargé de Suivi et contrôle de Projet ;
- Monsieur **NGOYA Dimitri**, assistant aux Finances ;
- Madame **MOUANDANA Claudia**, Assistante du Coordonateur du PRISP.

Cette délégation était accompagnée des chauffeurs de deux Hilux et d'une Prado mis à la disposition de l'équipe du Secrétariat Permanent par le PRISP/Banque Mondiale.

D'autres prestations telles l'élaboration et la distribution des invitations, la photocopie des documents de travail, le choix du lieu de la tenue des ateliers, ont été réalisées par le Secrétariat Permanent de l'ITIE. L'ensemble des tâches ont été plus ou moins exécutées normalement, et les indicateurs ou sources de vérification se trouvent dans le budget prévisionnel joint en annexe du présent rapport.

Une équipe du Secrétariat Permanent a été responsabilisée pour assurer l'accueil des participants, la distribution des supports de communication et de rédiger le rapport.

### 1. Déroulement des ateliers

Dans la localité de Ouesso les ateliers ont été réalisés à l'espace des Oliviers (anciennement Hôtel MBALE), le samedi 10 décembre (Dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020) et le dimanche 11 décembre 2022 (Sensibilisation sur le Protocole de la participation de la Société Civile).

Dans la localité d'Owando, à la volonté des responsables locaux, les ateliers ont eu lieu dans la salle des réunions du Conseil Départemental, le mercredi 14 décembre (Sensibilisation sur le Protocole de la participation de la Société Civile) et le jeudi 15 décembre 2022 (Dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020).

Conformément au programme, les ateliers se sont tenus suivant les phases ci-dessous :

- Ouverture des ateliers ;
- Présentations, questions-réponses et débats ;
- Cérémonie de clôture.

Pour raisons d'intempéries causant l'inaccessibilité dans la localité d'Ewo par voie carrossable, les attentes d'une embellie climatique ont été vaines, l'atelier n'a pu ainsi se tenir.

#### 1.1- Phases d'ouverture

Malgré leurs calendriers de travail chargé, les autorités suivantes ont honoré de leurs présences la cérémonie d'ouverture de ces ateliers. Il s'agit de :

Pour la localité de OUESSO.

- Monsieur **AKONZO Lurole**, Représentant de la Secrétaire Générale ;
- Monsieur **OBA** ; Conseiller politique du Préfet ;
- Monsieur **Médi KAMARA**, Maire de la ville de Ouesso ;
- Monsieur **NGASSAKI Rock Fortuné**, Conseiller Economique et Financier.





OUESSO, le samedi 10 décembre 2022

Dans la localité d'Owando suite à l'intention du Secrétaire Permanent de prendre part aux activités, la cérémonie d'ouverture des ateliers a été décalée au deuxième jour, précédée par le premier l'atelier (Sensibilisation sur le Protocole de la participation de la Société Civile). Les autorités locales conduites par Monsieur LEMPOUA Sylvestre, Secrétaire Général du Préfet et assisté de ces collaborateurs y avaient pris par effectivement.



OWANDO, le 14 décembre 2022

Ces phases d'ouverture ont chaque fois été marquées par les allocutions du représentant du Coordonnateur du PRISP, du 3<sup>ème</sup> Vice Président du Bureau Exécutif ITIE, et d'un représentant du Préfet.

A cet effet, Monsieur Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN en intérim du Coordonnateur du PRISP/Banque Moniale a chaque fois évoqué le contexte du projet à assurer son appui financier à la transparence ITIE au Congo et aux autres activités connexes (cf. i-Contexte et justification). Notamment, l'appui à l'amélioration de la gouvernance et la transparence dans les industries extractives et forestières en République du Congo à travers le financement des rapports ITIE et autres activités du Comité Exécutif l'ITIE.

Le 3<sup>ème</sup> Vice-président du Comité National de l'ITIE en l'absence du Secrétaire Permanent, s'est chaque fois excusé des retards consécutifs aux questions d'agenda et a remercié la patience manifeste des participants. Il a régulièrement souhaité au nom du Comité National ITIE Congo la bienvenue à l'ensemble des participants ainsi que succinctement relaté le contexte de mise en œuvre des ateliers.

En référence à la localité d'Owando, l'allocution du Secrétaire Général de la préfecture était marquante. Elle a en effet, rappelé le contexte de la validation de la mise en œuvre de l'ITIE au Congo par le Secrétariat International qui a été évaluée à 70.5 sur 100. Cette notation place le Congo comme pays en grande partie exerçant les exigences, mais pas totalement satisfaisant. Cette note présage, pour espérer au statut de pays conforme, une soumission supplémentaire du pays à une série de mesures correctives.

Il sied de noter que le Secrétaire Permanent de l'ITIE, indépendamment de sa volonté, n'a finalement pas pu prendre part aux ateliers programmés.

Les activités du 17 Décembre 2022 prévues dans la ville d'Ewo, pour des cas de force majeure (pluviométrie accrue, état de route en situation d'inaccessibilité) évoqués antérieurement n'ont plus eu lieu. Toutes les tentatives n'ayant pas abouti, sous instructions du Secrétaire Permanent et du fait de cette situation la délégation est retournée à Brazzaville le dimanche 18 décembre 2022 sans y rendre.

Les listes des participants des ateliers sont jointes en annexe.

## **1.2- Phases des présentations, des questions-réponses et débats**

### **1.2.1- Phase des Présentations**

Les présentations dans les deux localités ont été réalisées successivement par Messieurs Christian MOUNZEO et Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN.

#### **a- ATELIERS SUR LA DISSEMINATION DES RAPPORTS ITIE 2019 et 2020**

Le premier intervenant Monsieur MOUNZEO a axé son intervention sur le contexte historique qui a donné lieu à l'institution de l'ITIE. Il a défini l'ITIE, son origine, les raisons pour lesquelles elle a été créée.

Ainsi, l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) est une organisation multipartite fondée en 2003 sur l'impulsion de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Publish What You Pay (Publiez ce que vous payez). Un an avant sa création, le Premier ministre britannique d'alors, Tony Blair, l'avait présentée au sommet de Johannesburg. L'ITIE se présente comme la norme mondiale pour la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières. Elle se met en avant comme organe de promotion pour la transparence dans la gestion et la gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minérales et s'applique en avril 2019 à 52 pays.

Dans les faits, selon ses propres termes, sa norme « exige des pays et des entreprises qu'elles divulguent l'information sur les étapes-clés de la gouvernance des revenus pétroliers, gaziers et miniers » : contrats et licences, production, collecte des revenus, attribution des revenus, dépenses sociales et économiques.

L'exposé a évoqué la déclaration des principes destinés à accroître la transparence des paiements et des revenus dans les secteurs extractifs. Les principes de l'ITIE font partie intégrante de la Norme ITIE. Il existe douze (12) principes qui constituent la pierre angulaire de l'ITIE.

Depuis l'adoption de la norme ITIE, le 23 mai 2013 lors de la sixième Conférence mondiale de l'ITIE tenue à Sydney (Australie), les critères de l'ITIE sont intégrés aux exigences. On comptabilise six (6) critères ITIE dont ceux afférents à la publication et la diffusion des paiements et recettes au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible, à l'audit indépendant, au rapprochement des données, à la généralisation du processus, au rôle de la société Civile et au plan de travail.



Cette présentation s'est axée sur l'évolution de la norme ITIE. En effet, la norme ITIE 2013 a étendu le champ d'application de la déclaration ITIE, établi la référence mondiale en matière de transparence dans le secteur extractif, institué les sept (7) Exigences. Elle a introduit des Validations pour encourager la poursuite de progrès au-delà de la conformité.

La Norme ITIE 2016 a établi de nouvelles dispositions et encouragé les pays à s'appuyer sur leurs systèmes et pratiques de déclaration existants pour assurer la collecte des données ITIE.

La Norme ITIE 2019 fournit un cadre et un processus visant à promouvoir une transparence et une redevabilité accrues dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines et pour le cas du Congo de la forêt.

Le présentateur a montré toutes les modifications apportées dans la norme 2019 dont celle encourageant les Groupe Multipartite (GMP) à prendre en compte l'égalité des genres dans la représentation.

Concernant, la dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020 dont la présentation a été faite par Monsieur **Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN**, une description de la façon dont fonctionne le processus ITIE et comment on obtient l'impact a été faite par le présentateur.

La norme ITIE, document fondamental de la mise en œuvre de la transparence, décrit cinq (5) types d'exigences à satisfaire dans le cadre des informations suivantes :

- Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats;
- Exploration et production;
- Collecte des revenus ;
- Affectation des revenus ;
- Dépenses sociales et économiques.

Sur cette base les divulgations des données de ressources extractives divulguées par les entités gouvernementales et les entreprises privées du domaine des industries doivent être compréhensibles, activement promues, accessibles au public et qu'elles contribuent au débat public. Ainsi, le gouvernement, les parlementaires, la société civile, les entreprises et les médias constituent les publics cibles.

Les données des rapports ITIE, sont des informations qui concernent les revenus fiscaux et non fiscaux issus des industries extractives ainsi que les informations contextuelles rapportées par les administrations publiques et les sociétés extractives.

Une présentation par secteur a été faite. Il en ressort pour le secteur des hydrocarbures les données contenues dans le tableau ci-dessous.

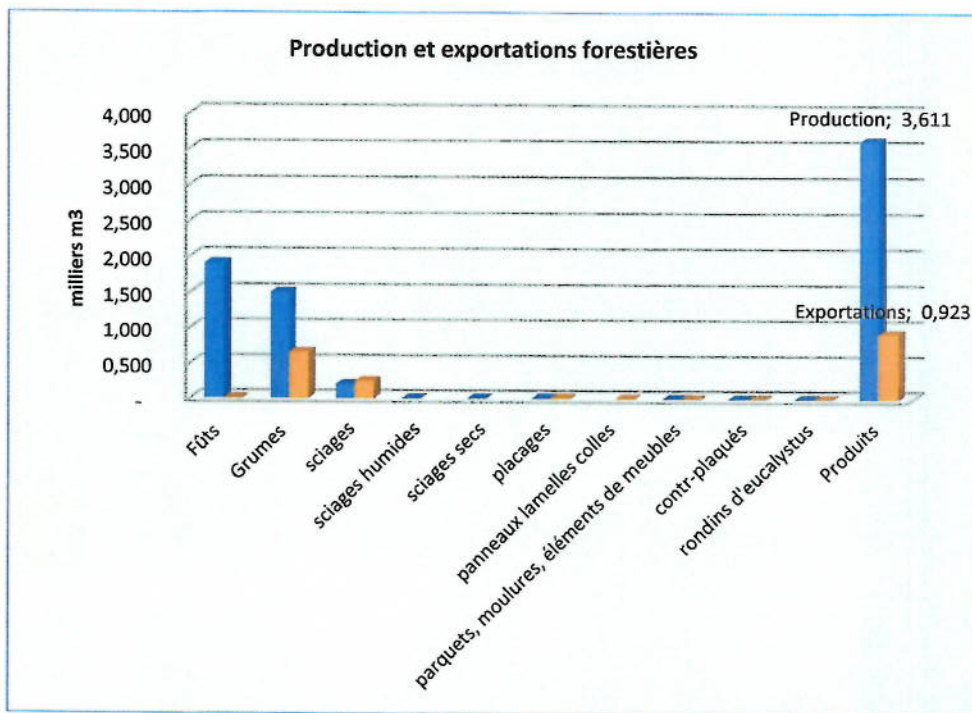
Secteur des Hydrocarbures	Données
<b>réserves pétrolières</b>	2,32 Milliards de barils
Production liquide	112 millions de barils soit 306,093Kbl/j
Production gaz	<b>808 821 kSm3</b> soit 2216kSm3/j

L'évolution de la production, corrélée à la part de l'Etat, montre une baisse continue de la part de l'Etat consécutive à la révision des termes fiscaux intervenus en 2014.

De même, le secteur forestier présente les données et informations du tableau ci-dessous.

Secteur forestier	Données
Superficie du territoire	34,20 Mha
Superficie forestière	66%
Exploitation forestière	55%
Adoption du code forestier	déc-19

La production et les exportations forestières en 2020 ont été illustrées par le graphique ci-dessous présenté.



En 2020, toutes les exportations forestières ont été estimées à 133 Milliards de FCFA soit 26% de la production.

Le secteur minier quant à lui connaît une amorce d'exploitation en 2017 avec la société SOREMI et en 2019 avec les sociétés LULU et SAPRO-MAYOKO.

Le tableau ci-joint rapporte les données sur l'exploitation minière ainsi que sur les exportations effectuées en 2020 au Congo.

Ce tableau montre des données de production minière largement inférieures à celles des exportations, démontrant ainsi non seulement la porosité des frontières mais aussi le manque de maîtrise administrative de l'exploitation artisanale.

Millions de FCFA

	Production	Exportations
Cathodiques de cuivre	17721,21	30186
Plaques de zinc	672,81	0
Or	0	298
Malachite	97,79	101
Cassitérite	50,51	71
Polymétaux	31,33	7
Moellons	37,44	0
Diamand	0	10
<b>Total</b>	<b>18 611</b>	<b>30 673</b>

Dans le cadre de la fiabilité des données des rapports, le présentateur a fait savoir à l'auditoire qu'à partir des missions assignées à l'Administrateur indépendant (AI), les rapports de cadrage définissent les seuils de matérialité des rapports l'ITIE des entreprises retenues et celui des flux des paiements.

L'exposé s'est appesanti sur l'illustration des flux des paiements en nature de l'Etat issus des contrats de partage de production, des 15% de production des champs de Yanga/Sendji, des paiements de la Zone d'utilisation (champ Lianzi), des paiements effectués dans le cadre de la fiscalité de droit commun, les relèvements sur les droits en nature effectués au titre d'accords commerciaux, la commercialisation de la part nette du brut revenant à l'Etat effectués par la SNPC et les versements au Trésor Public.

Concernant les paiements en nature, la comptabilité matière faite par l'opérateur du Terminal présente la situation en millions de barils de l'Etat Cf. tableau.

	2019	2020
Part Etat	34,9	28,7
Prélèvements hors CORAF	2,8	2,1
CORAF	6,04	6,2
Mandat SNPC	26,06	20,4

Les approvisionnements de la CORAF valorisés aux Prix défiscalisé (prix fiscal-prix fiscal\*tx de la redevance) ont été illustrés tels présentés dans le tableau ci-dessous.

	2019	2020	Cumul	%
Valeur CORAF	195	135	330	
Remboursements	5	64	69	21%
reste du	190	71	261	79%

Milliards de FCFA

La comptabilité des données relatives au mandat de commercialisation de la part nette de l'Etat par la SNPC étale en millions de Bbls les données présentées dans ce tableau ci-dessous.

De même, la comptabilité du solde en valeur est illustrée par les détails ci-après en millions USD.

	2019	2020
Total commercialisé	25	22
Déduction Chine	8.2	6,4
Traders	7,1	0,9
Solde	9,7	14,2

	2019	2020
<b>Solde</b>	633,342	540,486
Commission	1	12
Autres retenues	8	87
Net Etat à reverser	624,342	*441,486

Concernant l'exercice 2019, le montant de 624 MUSD après une déduction de 26 MUSD présente un net réel à verser de 599 MUSD.

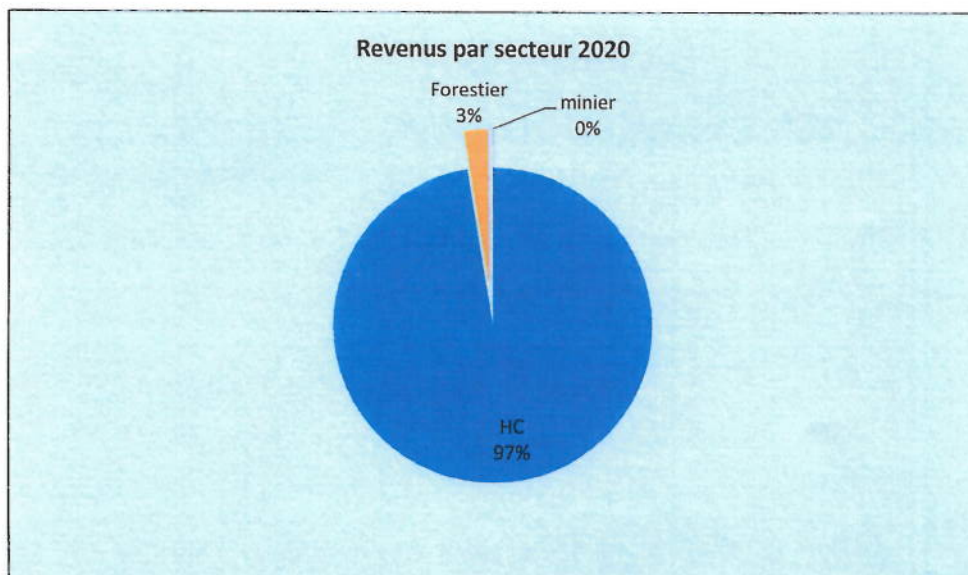
Les virements effectués au Trésor Public seraient estimés à 361 Mrds FCFA en 2019 et 244 Mrds FCFA en 2020. La conciliation des versements de 2020 a abouti à un virement effectif de 219 Mrds FCFA réalisé par la

Les données de la rubrique autres de l'exercice 2020 a été détaillée. présente ainsi qui suit (cf. tableau).

Les revenus générés par les extractifs et forestiers en 2020 la somme totale de 736 MrdsFCFA répartissent suivant la configuration du graphique ci-dessous.

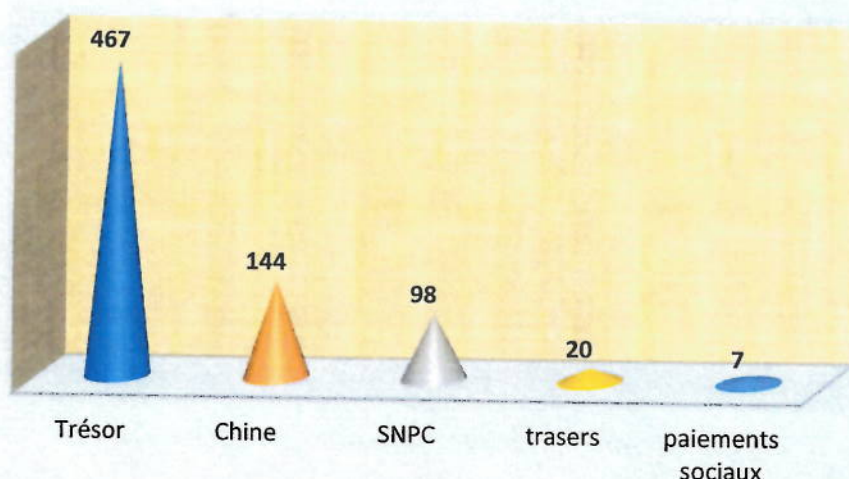
	2019	2020
<b>Autres retenues</b>	<b>8</b>	<b>87</b>
Taxe maritime		0,4
Régularisation		11,3
Charges financières		8,3
Frais de gestion		4,7
Somme dues à la SNPC		36
Encaissement hors exercice		26

SNPC.  
retenues  
Elle se  
secteurs  
estimés à  
se



Le total des versements du secteur pétrolier effectués en 2020 se présente ainsi qui suit.Cf. Graphique.

**Versements issus des Hydrocarbures 2020 en milliards FCFA**



L'orateur pour terminer sa présentation a montré l'apport des industries extractives dans l'économie congolaise. Cette contribution par rapport au PIB est de 61%, dans les recettes de l'Etat elle est de 67%, dans les exportations de 86% et dans la création des emplois de 0.01%.

**a.a. Phases de questions par rapport à l'Atelier sur la dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020.**

Les préoccupations et les propositions ont été formulées en général par les représentants des Organisations de la Société Civile et des administrations locales. Des questions posées ont tourné sur une série de sujets souvent récurrents; dans les deux localités.

**Préoccupations et propositions relatives aux reportages ITIE :**

- Observation d'une tendance penchant minorant le secteur minier.
- La fiabilité douteuse des données contextuelles de production et des exportations, de la procédure de collecte des données, de l'exhaustivité des paiements et le périmètre des entreprises.
- Faibles investigations des administrations minières et forestières dans les reportages des données des paiements.
- Non investigation du reportage de la production minière artisanale.
- Contrats des secteurs extractifs et forestiers non équitables, plus favorables aux sociétés qu'à la République, justifiant le niveau des recettes.
- Manque de ponctualité dans la publication des rapports ITIE Congo.
- Faiblesses des contrôles intra frontaliers justifiant les grands écarts entre les données de production et des exportations minières et forestières.
- Mécanismes ITIE de diagnostic des chiffres des ventes, de répartition des quotes-parts et de rétrocession aux collectivités rurales.

**Préoccupations et propositions sur les données contextuelles des reportages ITIE :**

- Exploitation minière et forestière en violation systématique de la réglementation relative au respect de l'environnement (pollution aggravée sur les espaces d'activités humaines) ; cas des sociétés chinoises jouissant d'une immunité totale au Congo.



- Complexité de la mise en application de la notion de Partage de Production dans les concessions forestières à l'image du secteur pétrolier.
- Conséquences pour un pays en situation de non-conformité à l'ITIE.
- Nécessité de production d'un Code minier congolais prenant en compte les dispositions de la norme ITIE.
- Publication non exhaustive des contrats, des licences au Congo.
- Exploitation forestière au Congo sans associer les collectivités riveraines.
- Inexistence de services de suivi des aléas dus aux activités extractives et forestières impactant les populations riveraines.

#### **Autre préoccupations et propositions :**

- Initiation de plaidoyers sur les retombées des exploitations extractives et forestières en faveur des collectivités locales.
- Mise en évidence de la situation des communautés riveraines qui vivent dans l'extrême précarité, face à l'exploitation des ressources extractives et forestières.
- Non distribution aux participants des supports de communication (les exposés, la norme 2019, les rapports ITIE, la loi de la transparence et autres), limitant la compréhension des invités.
- Institution d'antennes départementales de l'ITIE pour assurer le relais de la mise œuvre de la Norme ITIE au Congo.
- Régularité des communications du Comité National ITIE avec les collectivités locales ;
- Apport de l'ITIE aux collectivités locales.

#### **a.b. Phase de réponses et débats par rapport à l'Atelier sur la dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020.**

Aux différentes préoccupations posées, certaines réponses ont été apportées :

- L'auditoire a été édifié à nouveau sur le fonctionnement, l'évolution de l'ITIE en partant des principes jusqu'aux exigences, le plan de travail, la fiabilité des rapports, les conciliations et l'existence du mécanisme de validation. Il a été précisé aux invités que le Code actuel de la transparence, qui oblige les sociétés à effectuer des publications régulières des recettes de l'Etat, est une émanation de l'ITIE Congo. Le Comité national a aussi réalisé des études dont celle, dans le cadre d'un projet pilote financé par le Secrétariat International de l'ITIE, relative à la modélisation financière de revenus et des ventes pétrolières.
- Concernant la jouissance des recettes issues des industries extractives par les collectivités, une investigation sur l'utilisation de celles-ci par le truchement de l'ITIE est probable. Cependant, il a été conseillé aux Organisations de la Société Civile (OSC), sur la base de sources fiables investiguées sur les travaux de terrain, élaborer des plaidoyers à adresser aux administrations ; Cas de La dégradation par l'exploitation minière qui est un problème récurrent du district de Kélé (Département de la Cuvette Ouest) où on note la dévastation des rivières. De même, l'ITIE se déploie pour que la répartition de la redevance superficielle aux collectivités locales soit matérialisée.



- Les invités ont été informés du rôle de l'Administrateur indépendant, de recruté par appel d'offres son expertise dans les domaines du rapportage des revenus, de la certification internationalement reconnus, montrant ainsi la fiabilité de son travail.
- Il a été noté que 75% du Budget national se repose sur le secteur des hydrocarbures. De ce fait, ce secteur impact largement la bonne gouvernance et la diversification de l'économie congolaise. De même que le prix du baril de pétrole, fixé au niveau international, reste une variable économique très sensible d'où la réflexion sur l'après pétrole devient impérative dans le périmètre des déclarations ITIE.
- Sur la procédure d'identification des entreprises déclarantes, il a été relevé qu'une étude de cadrage est faite par l'administrateur indépendant. Cette étude est adoptée par le Comité National en session. Elle définit les seuils de matérialité et établit les périmètres garantissant la fiabilité des rapports ITIE. Ainsi, toute la procédure de production jusqu'à la publication des rapports a été étalée.
- Il a été également montré que diagnostic des données ITIE relève de la mission de l'Administrateur Indépendant (le Cabinet BDO) qui a été financé par le PRISP et dont les termes de références ont été clairement définis et approuvés par le Comité National de l'ITIE. Il est présenté un formulaire de déclarations aux entités dédiées à la suite d'une étude de cadrage faite par celui-ci.
- Tous les rapports ITIE sont dédiés aux organes d'Etat notamment, les commissions en charges des questions de transparence et de fraude.
- Les contrats congolais en tant que lois sont adoptés et promulgués. Ceux des secteurs extractifs et forestiers sont publics et accessibles dans les sites du ministère des finances et du Secrétariat Permanent de l'ITIE. Cette accessibilité aux contrats met l'information à la portée du grand publique qui doit s'en imprégner. C'est le cas du code forestier qui contient des informations afférentes à l'exploitation.
- L'ITIE n'a pas le rôle de gendarme. Elle peut faire des recommandations de suivi en vue d'inciter le gouvernement à améliorer des travaux dans certaines localités, encourager la réalisation des résultats et susciter l'impact social et environnemental. Ainsi, la Provision Pour Investissements Diversifiés (PID) est une disposition permettant d'assurer le financement des Petites et Moyennes entreprises (PME) qu'il conviendrait de relancer son implémentation au Congo.
- Un nouveau code minier du Congo est en chantier cela n'empêche pas d'effectuer une étude diagnostique du secteur minier artisanal. Ce secteur n'informe pas sur ses données de production et des exportations ce qui explique l'existence de grands écarts constatés dans les rapports ITIE. Des recommandations sont régulièrement faites par l'Administrateur indépendant encourageant la réalisation de ladite étude.
- Une commission interministériel, regroupant toutes les sensibilités aux questions minières est récemment mise en place pour affiner le nouveau code minier. Cette étape peut permettre à toutes les sensibilités de faire des suggestions. Ainsi, les autres parties prenantes dont la Société Civile départementale à travers des notes de préoccupations qui pourront être présentées aux coordonnateurs.

- Un partenariat des organisations telles que le GAFI augure de bonnes perspectives pour avancer dans le cadre de la transparence. Ainsi la Société Civile interagit avec l'ITIE et les autres parties prenantes.
- Le nouveau Code forestier prévoit l'établissement des Contrats de Partage de Production. A cet effet, il est en vue de produire des textes d'application afin d'insérer s'il existe des aléas de convenir sur un mécanisme de partage plus équitable à mettre en œuvre.
- L'élargissement de la participation à l'ITIE des autres OSC est conditionné aux moyens de financement des activités de l'ITIE dans ces départements.
- La présentation des informations ITIE aux autres entités de la Société Civile non membres du Comité National ITIE a été réalisée d'où la meilleure note attribuée par la validation actuelle de la Société Civile.

#### **b. ATELIERS SUR LE PROTOCOLE DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Monsieur Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN a procédé à la présentation de la norme ITIE. Celle-ci étale la structuration de la chaîne de valeurs des ressources naturelles. Elle montre le fonctionnement de l'ITIE, de son impact et des exigences de la Norme ITIE. Des exigences sur les licences et les contrats, la production, la collecte des revenus, la répartition des revenus et les dépenses économiques et sociales. La mise en œuvre de ces exigences a pour aboutissement l'intérêt public. Il existe sept (7) exigences de la norme ITIE 2019 structurées sur un total de trente quatre (34) subdivisions.

Il a été montré que les Groupes Multipartites ITIE ont pour rôle de superviser la publication des données, d'identifier les risques de gouvernance et stimuler les débats et les réformes sur la base des données publiques (fiables et ouvertes).

Présentation des principes du Protocole de la Société Civile sa mise en œuvre, ses contraintes et ses perspectives (Présentation faite par Christian MOUENZEO, Coordonnateur National RPDH, Publiez ce que vous payez Congo et Afrique, Vice président CN ITIE Congo).



Le protocole sur la société civile et les médias dans la Mise en œuvre de l'ITIE constitue un élément fondamental de la norme ITIE. Ce protocole garanti à la Société Civile et les médias entre autres la libre participation et favorise leur construction et leur consolidation. Suivant le principe 4, il permet la compréhension du public des données relatives aux revenus et dépenses des gouvernements, en vue de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes de développement durable.

Le Protocole contient des Principes notamment sur le débat public, la liberté d'expression et la liberté d'agir. Des aspects concernant l'évaluation de la mise en œuvre de ces principes par le Conseil d'Administration, les restrictions ad hoc, les défis et perspectives ont été mis en exergue dans cette présentation.

Il a été évoqué la disposition n° 8.6.a du Protocole qui prévoit la suspension ou radiation d'un pays membre qui ne respecte pas un des aspects significatifs des Principes ou des dispositions de l'ITIE contenus dans ledit protocole. Il s'agit en particulier des restrictions de l'espace civique (des libertés des activités et de réunions).

Les défis et les perspectives concernant la Société Civile concourent entre autres au respect des dispositions constitutionnelles qui garantissent la liberté d'association, des dispositions pertinentes des textes internationaux y afférents, des dispositions de la loi 1901 sur le régime des associations et de la législation de protection des défenseurs, lanceurs et autres militants.

Il sied de noter qu'à l'occasion de ces présentations, il a été fait état de l'ambition de la Société Civile membre de l'ITIE de proposer une loi de protection de la Société Civile attachée à l'ITIE.

De même, la circulaire signée le 28 juin 2022 par le Premier Ministre, concernant la liberté d'actions des Organisations de la Société Civile (OSC) engagée à l'ITIE a été également présentée aux participants.

#### **b.a. Phase questions par rapport à l'Atelier sur le Protocole de la participation de la Société Civile**

Les présentations ont conduit les participants à formuler une série de préoccupations et de propositions autour des sujets souvent récurrents :

- Accès aux ressources documentaires ITIE visant la sensibilisation de la société Civile locale.
- Chevauchement d'une exploitation forestière avec les activités tierces des aires protégées. La réglementation ne tolère pas de parallélisme d'activités (lutte anti braconnage, l'application de la loi faunique et la lutte contre le commerce illicite des espèces de la faune et de la flore sauvage ainsi que la promotion des activités génératrices de revenus au profit des populations riveraines).
- Non respect de la libre circulation des personnes et des biens par les agents de l'ordre coïncidant avec l'impunité vis-à-vis de nouvelles directives gouvernementales.
- Impossibilité de mise en place des mesures correctives en matière d'extraction de l'or et du bois au Congo.
- Centralisation des paiements extractifs des sociétés impactant le fonctionnement des directions départementales.
- Souhait de mise en place d'une plateforme de la Société Civile non associée en vue d'une collaboration permanente avec la Société Civile membre du Comité National ITIE.
- Parallélisme dans les Départements, d'activités de vulgarisation de débats, de régulation avec les activités du PNUD sur les questions de développement durable.
- Duplication de supports des ateliers en vue de permettre la compréhension des exposés.
- Retombées financières extractives au bénéfice des collectivités locales et aux populations riveraines.
- Gestion des biens de l'Etat en phase avec le changement de mentalité.
- Suggestion de placement d'une antenne de l'ITIE dans les chefs lieux des départements afin de faire des rapports sur la flambée des prix scolaires.
- Mise en place de plateformes représentatives suscitant des préconisations sur l'exploitation artisanale de l'or et du bois afin d'établir des cahiers de charges applicables s'impose à tous les intervenants du secteur forestier.

#### **b.b. Phase réponses et débats par rapport à l'Atelier sur le Protocole de la participation de la Société Civile.**

Aux différentes préoccupations posées, des réponses ont été apportées par les exposants chaque fois aidés par les Directeurs Départementaux en charges des industries extractives et forestières :

- Les cartes d'identification sont disponibles. Cependant, le libertinage pour ceux qui en procède n'est pas toléré car les opportunités de protection des droits civils ne doivent pas être violées.
- Nécessité de connaître le contexte où se situent les associations qui envisagent de se constituer en plateforme.
- Le cas d'exclusion dans un domaine protégé demande avant tout de réunir un maximum d'information afin d'effectuer un plaidoyer conséquent.
- Complément sur les dispositions relatives à la circulaire concernant les libertés des associations sont également référées dans la constitution du Congo.
- Les objectifs de Développement Durable (ODD) qui concernent la santé sont en phase avec les fondamentaux de l'ITIE.
- Les dispositions constitutionnelles sur les devoirs et les droits exigent d'effectuer en permanence une vigilance sur la limitation des libertés et les restrictions aux prises de décisions.
- Option d'une transmission par voies électroniques des documents didactiques.
- Mise en place d'un cadre juridique cohérent contribuant à une bonne organisation du pays.
- Proposition d'options pacifiques de résolution des problèmes à travers des plaidoyers de la Société civile afin d'engendrer l'amélioration de la gestion décente des données publiées. L'initiation d'actes pacifiques de la Société Civile doit se faire en accord avec les administrations territoriales. Ces actes ne devraient pas perturber l'ordre public.
- Proposition de loi de protection des libertés d'actions de la Société Civile spécialisée dans les industries extractives et forestière.
- Efforts manifeste du gouvernement dans l'amélioration de la note de la validation ITIE du Congo.
- L'ITIE ne résout pas des problèmes des industries extractives mais contribue à presser le gouvernement à améliorer la transparence et la gouvernance. Une loi portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques a été initiée par l'ITIE Congo. Cette loi a contribué à rendre la transparence visible à travers l'institution d'une commission en la matière.

## 2.2- Cibles et Résultats réalisés

Les cibles et les résultats atteints suite à l'organisation desdits ateliers dans les différentes localités.

Ateliers	Résultats attendus	Résultats réalisés
I- Dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020	Sensibiliser 200 citoyens	Sensibilisation de 74% plus à Owando qu'à Ouesso
	Norme ITIE	Assimilation des principes et exigences effectuée
	Présenter les données des rapports ITIE 2019 et 2020	Activité réalisée



	Susciter un débat public autour des chiffres des rapports	Echanges interactifs effectifs
	Disséminer les rapports ITIE 2019 et 2020	Transmission par courriel des supports.
II- Sensibilisation sur le Protocole de la participation de la Société Civile	Sensibiliser 100 citoyens	Sensibilisation de 105% plus à Owando qu'à Ouesso
	Norme ITIE	Principes et exigences assimilés
	appropriation du Protocole de la participation de la Société Civile	Appropriation effective
	Evocation du Projet de loi de la Société Civile	Evocation effective
	supports de communication imprimés et distribués aux participants	Promesse de leur transmission par courriel.

### 3- Cérémonies de clôture

Les travaux de ces ateliers ont été clôturés par Monsieur le 3<sup>ème</sup> Vice-président, Christian MOUNZEO qui a remercié très vivement tous les participants pour leurs apports significatifs auxdites activités. Les représentants des différentes entités dont ceux des collectivités locales et des différentes Organisations de la Société Civile (OSC) ont tiré des enseignements fructueux et ont apprécié le niveau des échanges. Ils ont pris l'engagement de les approprier afin de relayer l'information au près du très large public.

Malgré des agendas très lourds, les autorités locales des deux localités ont été très ravies de la tenue de ces activités, elles ont encouragé le Comité National ITIE à plus d'effort afin d'améliorer la note globale du Congo et de travailler sur les vrais problèmes du Congo qui résident dans la modification des mentalités.

### CONSTATS, SUGGESTIONS ET CONCLUSION

En résumé des discussions et contributions, il est noté que :

\*Les dispositions actuelles sur l'exploitation artisanale du bois instituant l'interdiction de certaines d'activités et des agréments ministériels pénalisent non seulement l'exploitation locale mais aussi les ventes dans des lieux d'exploitation forestière. En effet, le Directeur Général de l'Economie Forestière est la seule autorité administrative responsable de l'octroi des agréments d'exploitation artisanale.

\*La mise en place de plateformes d'informations locales de la Société Civile dans les Départements du Congo permettra d'encourager les négociations pacifiques par le truchement des plaidoyers conséquents auprès des autorités locales.

\*La constitution contient des dispositions favorables de négociations pour la Société Civile avec les services compétents de l'Etat nécessitant production de plaidoyers en faveur d'une loi de protection des libertés civiques. Cette procédure est la règle qui permet d'assurer la vulgarisation de certaines lois comme le code de la transparence, les dispositions sur les garanties et les actions de protection sur des espèces existantes.



\*Globalement ces ateliers ont montré l'intérêt des participants au débat public. Des recommandations qui y ressortent demandent à la Société Civile locale de toujours trouver des solutions dans la gestion des affaires publiques, de stimuler les pouvoirs publics à revoir les contrats actuels avec les partenaires privés et entre autres d'entrevoir pour la République du Congo l'après exploitation pétrolière.

Il a été démontré aussi que les rapports ITIE sont publics. Ils peuvent ainsi contribuer à la sensibilisation des parlementaires sur la détérioration du niveau de vie dans les départements du pays à travers l'initiation de certains palliatifs (dérogations fiscales).

Il est retenu pour le Congo que le recours à l'endettement contribue au développement du pays à condition de procéder à des meilleurs secteurs d'investissements, de procéder à l'utilisation de bonnes alternatives et susciter l'amélioration progressive des mentalités.

Ainsi, des sujets de répartition de revenus (le budget) retracés dans le Tableau des Opérations Financières (TOFE) sont du ressort des investigations faites par le Comité National ITIE. Cependant, les attentes sont encore longues pour le Congo en matière d'investissements à réaliser et de gestion transfrontalière.

Les autorités locales ont souhaité la continuité de ces ateliers qui permettent d'avoir un regard particulier sur les entreprises, leurs responsabilités sociétales dont les cahiers de charges ne sont pas respectés. Ces informations très importantes permettront au gouvernement d'assurer une meilleure gouvernance.

L'intéressement des autorités locales à s'informer sur l'ITIE s'est matérialisé sur leur engagement à assurer la sensibilisation des entités administratives, de la Société Civile et autres invités à prendre part aux ateliers. Ce regain d'activités, contre toute attente, a eu pour échos, l'afflux de participants aux ateliers même les jours fériés dans la localité de Ouesso (samedi et dimanche). Cependant, la non prise en charge, dans les lignes PRISP/Banque mondiale, de l'implication des services départementaux dans la sensibilisation des entités départementales et dans l'organisation (mise à disposition des locaux, etc...) n'encourage pas le maintien de cet engouement dans le temps et à assurer la pérennisation de l'appropriation par les tiers de l'information ITIE.

Toutefois, de tout ce qui précède, il revient de reconnaître sans ambages, l'effort consenti par le PRISP/Banque mondiale d'accompagner le Comité National ITIE à relever les défis de la mise en œuvre de l'ITIE au Congo. A travers le financement de l'organisation de ces ateliers, les preuves de mettre en œuvre l'exigence 7 de la Norme 2019 relative aux résultats et impact se sont matérialisées et pourront ainsi contribuer à valoriser la transparence et la gouvernance des industries extractives et forestières au Congo.

Des aléas d'ordre techniques et financiers et même organisationnels ont toutefois été constatés :

- Véhicule tombé en détresse entre Owando et Makoua nécessitant de recourir à Brazzaville pour des solutions d'échange.
- Supports didactiques n'ont disposé aux participants.



- Démarrage tardif des ateliers suite aux agendas chargés des autorités départementales.

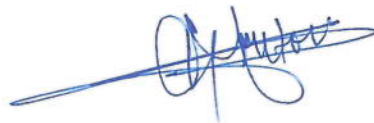
Toutefois, ces faits mineurs n'ocultent pas les efforts réalisés par toutes les parties ayant contribué à cette organisation, sur toute la chaîne des événements tant au niveau des présentations qu'au niveau logistique.

Les activités menées ont suscité une attention particulière de la part de tous les participants qui ont témoigné de l'intérêt dans l'organisation desdits ateliers tant à Ouesso qu'à Owando et ont souhaité de voir continuellement se dérouler ces événements dans ces localités.

Les implications personnelles de Monsieur le Secrétaire Permanent et de Monsieur le Coordonateur ont été très appréciables car même à distance, ils ont été très pragmatiques dans la résolution de certains problèmes d'ordre technique et administratif.

**Fait à Brazzaville, le 18 janvier 2023**

**Le Chef de Mission**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean Claude MOUTOU', written over a horizontal line.

**Jean Claude MOUTOU**

## Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs des budgets prévisionnels des ateliers

### 8. Budgets prévisionnels des ateliers de dissémination des rapports ITIE exercices 2019&2020

Atelier de Ouesso						
Ordre	Libellé	Unité	quantité		PU	Coût Total (CFA)
1	Location de 2 véhicules pour les animateurs et facilitateurs pour 2 jours (Owando-Ouesso aller)	Nbre	2	2	150 000	600 000
2	Péages	Nbre	1	2	2 000	4 000
3	Carburant véhicules	Litre	100	2	475	95 000
4	Frais de séjour des 6 missionnaires de BZV	Nuitée	6	2	56 000	672 000
5	Frais de déplacement des 100 participants de Ouesso/1 jours	participant	100	1	5 000	500 000
6	location salle Ouesso	Jour	1	1	100 000	100 000
7	pause-café	H/J	108	1	3 500	378 000
8	déjeuner	H/J	108	1	7 500	810 000
9	rame de papier	Unité	5	1	3 500	17 500
10	blocs notes	Unité	108	1	1 000	108 000
11	stylos (paquet de 50)	Unité	108	1	7 000	756 000
12	Banderoles	Nbre	2	1	30 000	60 000
13	T-shirts&décoration (XXL)	Nbre	30	1	3500	105 000
14	T-shirts&décoration (XL)	Nbre	30	1	3500	105 000
15	T-shirts&décoration (L)	Nbre	30	1	3500	105 000
16	T-shirts&décoration (M)	Nbre	30	1	3500	105 000
17	Casquettes et décoration	nbre	125	1	3500	437 500
18	Sacs décoratifs	nbre	30	1	2500	75 000
19	couverture médiatique (presse écrite et audiovisuelle)	forfait	2	1	350 000	700 000
20	Impression rapport ITIE	nbre	10	1	30 000	300 000
21	Impression rapport synthèse de l'ITIE	nbre	100	1	5 000	500 000
					sous-total	6 533 000

atelier de Owando						
Ordre	Libellé	unité	quantité	Durée	PU	Coût Total (CFA)
1	Location de 2 véhicules pour les animateurs et facilitateurs pour 2 jours (Brazza- Owando aller)	nbre	2	2	150 000	600 000
2	Péages	nbre	1	2	2 000	4 000
3	Carburant véhicules	litre	100	2	475	95 000
4	Frais de séjour des 6 missionnaires de BZV	nuitée	6	2	56 000	672 000
5	Frais de déplacement des 100 participants de Owando/1 jours	participant	100	1	5 000	500 000
6	location salle Owando	jour	1	1	100 000	100 000
7	pause-café	H/J	108	1	3 500	378 000
8	déjeuner	H/J	108	1	7 500	810 000
9	rame de papier	unité	5	1	3 500	17 500
10	blocs notes	unité	108	1	1 000	108 000
11	stylos (paquet de 50)	unité	108	1	7 000	756 000
12	Banderoles	nbre	2	1	30 000	60 000
13	T-shirts&décoration (XXL)	nbre	30	1	3500	105 000
14	T-shirts&décoration (XL)	nbre	30	1	3500	105 000
15	T-shirts&décoration (L)	nbre	30	1	3500	105 000
16	T-shirts&décoration (M)	nbre	30	1	3500	105 000
17	Casquettes et décoration	nbre	125	1	3500	437 500
18	Sacs décoratifs	nbre	30	1	2500	75 000
19	couverture médiatique (presse écrite et audiovisuelle)	forfait	2	1	350 000	700 000
20	Impression rapport ITIE	nbre	10	1	30 000	300 000
21	Impression rapport synthèse de l'ITIE	nbre	100	1	5 000	500 000
			<b>sous-total</b>			<b>6 533 000</b>
Atelier de Ewo						
Ordre	Libellé	unité	quantité	Durée	PU	Coût Total (CFA)
1	Location de 2 véhicules pour les animateurs et facilitateurs pour 2 jours (Ouesso-EWO-Brazza)	nbre	2	3	150 000	900 000
2	Péages	nbre	2	2	2 000	8 000

3	Carburant véhicules	Litre	150	2	475	142 500
4	Frais de séjour des 6 missionnaires de BZV	nuitée	6	2	56 000	672 000
5	Frais de déplacement des 100 participants de Ouessou/1 jours	participant	100	1	5 000	500 000
6	location salle Ewo	jour	1	1	100 000	100 000
7	pause-café	H/J	108	1	3 500	378 000
8	déjeuner	H/J	108	1	7 500	810 000
9	rame de papier	unité	5	1	3 500	17 500
10	blocs notes	unité	108	1	1 000	108 000
11	stylos (paquet de 50)	unité	108	1	7 000	756 000
12	Banderoles	nbre	2	1	30 000	60 000
13	T-shirts&décoration (XXL)	nbre	30	1	3500	105 000
14	T-shirts&décoration (XL)	nbre	30	1	3500	105 000
15	T-shirts&décoration (L)	nbre	30	1	3500	105 000
16	T-shirts&décoration (M)	nbre	30	1	3500	105 000
17	Casquettes et décoration	nbre	125	1	3500	437 500
18	Sacs décoratifs	nbre	30	1	2500	75 000
19	couverture médiatique (presse écrite et audiovisuelle)	forfait	2	1	350 000	700 000
20	Impression rapport ITIE	nbre	10	1	30 000	300 000
21	Impression rapport synthèse de l'ITIE	nbre	100	1	5 000	500 000
					sous-total	6 884 500

**Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des budgets prévisionnels des ateliers de sensibilisation sur le protocole de participation de la Société Civile**

Atelier de Ouessou					
Ordre	Libellé	unité	quantité	PU	Coût Total (CFA)
14	Location d'un véhicule pour les animateurs et facilitateurs pour 4 jours (Pointe- Noire)- Dolisie A /R)	jour	4	250 000	1 000000
15	Péages	nbre	8	2 500	20 000

16	carburant de quatres(4) véhicules dont un de l'UCP	litre	400	475	190 000
17	frais de séjour des neuf(9) missionnaires de BZV	nuitée	3	128 000	3 456 000
18	frais de déplacement des 50 participants de Dolisie/1 jours	participant	50	15 000	750 000
19	Location sale	jour	1	100 000	100 000
20	pause-café 1jour	H/J	55	5 000	275 000
21	déjeuner /1jour	H/J	55	7 000	385 000
22	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommables (clés USB, blocs notes, stylos à bille, papier rame, encore,</li> <li>- Gel hydro alcoolique, essuie-tout,</li> <li>- Impression de supports de communication</li> </ul>	forfait	1	500 000	500 000
23	Banderoles	nbre	2	35 000	70 000
24	T-shirts&décoration (XXL)	nbre	25	2000	50 000
25	T-shirts&décoration (XL)	nbre	25	2000	50 000
26	T-shirts&décoration (L)	nbre	25	2000	50 000
27	T-shirts&décoration (M)	nbre	25	2000	50 000
28	Casquettes et décoration	nbre	25	3000	50 000
29	Sacs décoratifs	nbre	30	1000	30 000
35	Couverture médiatique (presse écrite et audiovisuelle)	forfait	1	300 000	300 000
				<b>Total</b>	<b>7 326 000</b>
<b>Atelier de Owando</b>					
Ordre	Libellé	unité	quantité	PU	Coût Total (CFA)
14	Location d'un véhicule pour les animateurs et facilitateurs pour 4 jours (Pointe- Noire)- Dolisie A /R)	jour	4	250 000	1 000000
15	Péages	nbre	8	2 500	20 000
16	carburant de quatres(4) véhicules dont un de l'UCP	litre	400	475	190 000

17	frais de séjour des neuf(9) missionnaires de BZV	nuitée	3	128 000	3 456 000
18	frais de déplacement des 50 participants de Dolisie/1 jours	participant	50	15 000	750 000
19	Location sale	jour	1	100 000	100 000
20	pause-café 1jour	H/J	55	5 000	275 000
21	déjeuner /1jour	H/J	55	7 000	385 000
22	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommables (clés USB, blocs notes, stylos à bille, papier rame, encore,</li> <li>- Gel hydro alcoolique, essuie-tout,</li> <li>- Impression de supports de communication</li> </ul>	forfait	1	500 000	500 000
23	Banderoles	nbre	2	35 000	70 000
24	T-shirts&décoration (XXL)	nbre	25	2000	50 000
25	T-shirts&décoration (XL)	nbre	25	2000	50 000
26	T-shirts&décoration (L)	nbre	25	2000	50 000
27	T-shirts&décoration (M)	nbre	25	2000	50 000
28	Casquettes et décoration	nbre	25	3000	50 000
29	Sacs décoratifs	nbre	30	1000	30 000
35	Couverture médiatique (presse écrite et audiovisuelle)	forfait	1	300 000	300 000
				<b>Total</b>	<b>7 326 000</b>
<b>Atelier d'Ewo</b>					
Ordre	Libellé	unité	quantité	PU	Coût Total (CFA)
14	Location d'un véhicule pour les animateurs et facilitateurs pour 4 jours (Pointe- Noire)- Dolisie A /R)	jour	4	250 000	1 000000
15	Péages	nbre	8	2 500	20 000
16	carburant de quatres(4) véhicules dont un de l'UCP	litre	400	475	190 000
17	frais de séjour des neuf(9) missionnaires de BZV	nuitée	3	128 000	3 456 000

18	frais de déplacement des 50 participants de Dolisie/1 jours	participant	50	15 000	750 000
19	Location sale	jour	1	100 000	100 000
20	pause-café 1jour	H/J	55	5 000	275 000
21	déjeuner /1jour	H/J	55	7 000	385 000
22	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommables (clés USB, blocs notes, stylos à bille, papier rame, encore,</li> <li>- Gel hydro alcoolique, essuie-tout,</li> <li>- Impression de supports de communication</li> </ul>	forfait	1	500 000	500 000
23	Banderoles	nbre	2	35 000	70 000
24	T-shirts&décoration (XXL)	nbre	25	2000	50 000
25	T-shirts&décoration (XL)	nbre	25	2000	50 000
26	T-shirts&décoration (L)	nbre	25	2000	50 000
27	T-shirts&décoration (M)	nbre	25	2000	50 000
28	Casquettes et décoration	nbre	25	3000	50 000
29	Sacs décoratifs	nbre	30	1000	30 000
35	Couverture médiatique (presse écrite et audiovisuelle)	forfait	1	300 000	300 000
			<b>Total</b>		<b>7 326 000</b>

**Annexe 2 : Listes de présences des deux ateliers**